La reconstitution du drame de Maroilles

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

LE MEURTRIER PRÉSUMÉ FUT ARRÊTÉ... ET REMIS EN LIBERTÉ

A la suite de l'enquête faite sur place, il fut procédé à l'arrestation de Maurice Desormeaux, dont les propos tenus, ses liaisons avec la petite-fille de la victime, et d'autres faits bien caractérisés le désignaient nettement comme étant l'auteur du crime.

Faute de preuves suffisantes, il fut mis en liberté, après une assez longue détention.

LE RAPPROCHEMENT DES DEUX CRIMES

Ce crime eut pour objet de faire penser à nouveau à celui qui se déroula au mois de janvier 1919.

Ils avaient été perpétrés dans des circonstances analogues ; les victimes avaient été transportées assez loin du lieu de l'attentat, des propos compromettants avaient été tenus et des relations intimes existaient avec les femmes.

Du crime de Maroilles, cependant, on ne parlait presque plus. Il devait bientôt être atteint par la prescription lorsqu'un coup de théâtre se produisit.

TROUBLANTES RÉVÉLATIONS ET... ARRESTATION DE LA FEMME BRULÉ ET DE DESORMEAUX

La fille de la victime, qui n'était encore qu'une enfant à l'époque du crime, la jeune Alfréda Brulé, fit des révélations troublantes, qui amenèrent l'arrestation à nouveau de Maurice Desormeaux, le 31 octobre 1927, et, peu de jours après, de la femme Brulé, née *Henneton Gabrielle*.

Depuis cette époque, M. Bornet, juge d'instruction, a procédé à de nombreux interrogatoires des inculpés, entendu beaucoup de témoins qui ont été ensuite confrontés.

Il ne manquait plus, pour terminer l'instruction de cette affaire, que de procéder à la reconstitution du crime.

LA RECONSTITUTION DU DRAME DE MAROILLES

Elle eut lieu hier jeudi 21 juin, à 9 heures. Maurice Desormeaux et la veuve Brulé furent extraits de la maison d'arrêt d'Avesnes, vers 5 heures 20, et furent conduits à la gare. Ils prirent le train à 5 heures 40, à destination de Landrecies, mais descendirent en gare d'Hachette. Les prévenus arrivèrent à la maison des époux Brulé, appartenant et occupée actuellement par les époux Léger-Lagrand.

A notre arrivée, une foule de curieux se trouvait déjà dans les prairies avoisinantes, contenue par un service d'ordre impeccable, assuré par les gendarmes de Landrecies, de Barlaimont et d'Avesnes, sous l'habile direction de M. le lieutenant Werquin.

LES TÉMOINS

Beaucoup de témoins se trouvaient déjà au lieu du rendez-vous. On remarquait la présence de MM. Marouzé, commissaire de police à Béthune ; Morel, adjudant de gendarmerie également à Béthune, qui ont procédé à la première enquête, en 1919 ; l'inspecteur de police Manger, qui, à la suite des révélations faites par Alfréda Brulé, a été chargé de procéder à une nouvelle enquête ayant permis la reprise de l'instruction.

On voyait encore : Mlle Alfréda Brulé, fille de la victime, qui a accusé sa mère de relations coupables avec Desormeaux ; Esther Baligand, la femme de journée, qui a été accompagnée par Brulé le soir du crime ; son ami, Paul Frison, venu à sa rencontre, et le domestique Paul Plantain, au service de M. Desmarais, dont la ferme est à proximité de la maison Desormeaux et chez lequel Desormaux est venu le soir du crime, vers 7 heures 45, dans le but de se créer un alibi ; enfin le vieux père Brulé, père de la victime, bien que n'étant pas cité, se trouvait également sur les lieux, accompagné de sa fille, Elodie, et de son gendre, M. Buffé.

LE PARQUET

Le Parquet arriva alors sur les lieux. On remarquait : M. Latril, procureur de la République ; MM. Bornet, juge d'instruction ; Petitfils, commis-greffier ; Me Edart, défenseur de la veuve Brulé, et Me Pierre Larivière, défenseur de Desormeaux.

LES INTERROGATOIRES

Ce fut tout d'abord Mlle Alfréda Brulé, 20 ans, fille de l'herbager, qui fut interrogée. Cette dernière répéta ce qu'elle avait déjà dit à l'instruction, et donna des précisions *sur le lieu même où elle a surpris sa mère* ayant des relations coupables avec Desormeaux. Elle indiqua la position des amants.

Ce fut ensuite Esther Baligand, qui fut amenée à préciser dans quelles conditions elle avait été appelée à se faire accompagner par Brulé *le soir du crime. Il fut établi qu'elle* ne s'était fait accompagner que cette seule fois.

Son ami, Paul Frison, émigré d'Ecuvillies (Oise), vint préciser qu'il avait, lui aussi, des rapports très étroits avec Esther et que c'était la première fois que Brulé accompagnait Esther le soir.

Il semblerait dès lors que le coup aurait été prémédité. Les magistrats interrogèrent longuement ces trois témoins.

MM. Marouzé, commissaire de police, et Morel, adjudant de gendarmerie, furent entendus ensuite et déclarèrent ce qu'ils avaient constaté au cours de leur enquête.

LE RÉGIME DE LA PRISON ET LES PRÉVENUS

Pendant ces interrogatoires, Desormeaux restait sous la garde des gendarmes Gosset et Deloge ; la femme Brulé, avec les gendarmes Manesse et Bettremieux.

Le régime de la prison n'a pas nui à Desormeaux ; s'il est un peu vieilli, il n'en est pas moins gros. Il est habillé sommairement d'un complet ordinaire et coiffé d'une casquette. Quant à la femme Brulé, elle est un peu maigrie. Sa tenue est propre. Elle est coiffée d'un chapeau et paraît toujours coquette.

CE QUE DIT LE PÈRE DE L'HERBAGER ASSASSINÉ

Son beau-père, M. Brulé, malgré ses 83 ans, et bien que n'étant pas convoqué, assiste de loin à la confrontation.

Avec douleur, il répète ce qu'il a vu avant et après le crime. Le ménage de son fils n'allait pas : la femme était frivole et ce qui devait arriver se produisit. Il surprit sa bru embrassant Desormeaux et mit son fils en garde. Ce dernier, méfiant, avait porté ses économies chez lui. Avec des larmes dans les yeux, il nous décrit la scène où son fils a trouvé la mort. Il a entendu deux cris, puis plus rien. C'est le lendemain qu'il apprit la triste nouvelle et qu'il commença ses recherches, qui ne devaient aboutir que le dimanche 12 janvier. Il retrouva son fils à 850 mètres de sa maison, la tête fracassée, la cervelle ayant jailli et un bras complètement arraché. Il demande que justice soit faite, et nous le laissons à sa douleur.

SUR LES LIEUX DU DRAME DE MAROILLES

Après sa confrontation avec Paul Frison, Esther Baligand pleure ; Frison, en effet, a été affirmatif et a déclaré que M. Brulé n'avait reconduit qu'une seule fois son amie Esther, sur la demande de cette dernière ; il est même étonnant qu'elle n'ait pas entendu le bruit de l'agression.

Les magistrats quittent ensuite la maison des époux Léger ; M. Dussol, ancien agent-voyer à Landrecies, établit un état des lieux où le crime a été commis et le parcours suivi par l'assassin transportant sa victime.

On se met en route à pied et il ne faut pas moins de dix-sept minutes pour arriver à la « maison fendue », où Brulé prit congé d'Esther Baligand et de Frison.

Ce chemin a été parcouru par Esther Baligand et par Desormeaux. On retourna sur ses pas, puis l'adjudant Morel précisa l'endroit où Desormeaux devait se cacher ; sur le côté gauche de la route, environ huit mètres plus loin, il désigna le lieu de l'agression. Une lutte a lieu. Brulé pousse deux cris et tombe. Il est emporté ensuite. Dans une prairie, la femme Baligand retrouve la lanière de cuir qui se trouvait au bâton de Brulé. Il y a des traces de lutte et des taches de sang. Le terrain est piétiné et, fait plus grave, les empreintes de pas s'adaptent aux chaussures de Desormeaux ; il y manque un talon, et ce talon est retrouvé dans le gilet de Desormeaux. La terre, bien que la constatation fut faite le 11 janvier, est encore fraîche et des débris d'herbe sont adhérents. (On sait que Desormeaux a déclaré qu'il avait perdu ce talon en se rendant à Haut-Lieu, ce qui a été reconnu faux.)

« CE N'EST PAS MOI ! »

Le Procureur fait amener Desormeaux et lui dit : « C'est ici que vous avez assailli Brulé ».

— Je ne puis vous répondre ; ce n'est pas moi.

— Et ces traces accusatrices des talons ?

L'accusé nie encore.

On suit ensuite le trajet accompli par l'assassin pour transporter sa victime à l'endroit où elle fut retrouvée.

Esther Baligant sert de guide ; elle précise avec l'adjudant Morel qu'il y avait des traces de sang sur un assez long parcours. Arrivés au Chemin des Gars, on perd les traces : il faut encore parcourir plus de trois cents mètres pour arriver à l'endroit où M. Brulé fut retrouvé.

Un témoin, M. Zaccharie Lebon simule le cadavre et s'allonge le long de la haie, sa tête à proximité des deux saules ; c'est également ce même témoin qui a découvert le sac de Désormeaux, où se trouvaient les souliers, dont un sans talon.

Cette opération terminée, Desormeaux, qui n'a rien dit, prend le chemin du retour vers la maison de ses parents. La femme Brulé, en compagnie des gendarmes, regagne sa voiture.

Desormeaux, qu'accompagnent les magistrats, est suivi par de nombreux curieux, qui se tiennent à distance.

Desormeaux arrive en face de sa maison ; sa sœur Judith et sa mère se trouvent sur le seuil de la porte. Il leur sourit, mais il ne peut communiquer. Le vieux père, avec attendrissement, regarde son fils par la fenêtre. Les magistrats pénètrent à l'intérieur de la maison et en présence de Desormeaux procèdent à une visite des lieux.

Pour terminer, le Procureur fait prendre une photographie des maisons voisines. La reconstitution est terminée. Aucun incident ne s'est produit. On constate cependant parmi les curieux présents que Desormeaux est détesté et qu'on voit en lui le coupable.

Ils ne sont pas plus tendre pour la femme Brulé.

RÉSULTATS DE LA RECONSTITUTION

Si cette reconstitution n'a pas permis d'obtenir d'aveux, elle a eu cependant pour résultat de démontrer à la veuve Brulé que les déclarations de sa fille en ce qui concerne ce qui se passait dans sa cuisine, semblent exactes ; elle pouvait, en effet, contrairement aux dires de l'accusée, se rendre compte de ses agissements en regardant par un trou de la porte de l'écurie. La confrontation d'hier a permis, en outre, d'établir les heures du drame :

Esther Baligant quitta sa maison à 18 heures : à 18 h. 20, elle prit congé de Brulé ; dix minutes plus tard, Brulé était assommé. Sa fille Alfréda, qui s'était couchée entre 18 h. 30 et 19 heures, entendit une détonation, c'était juste le temps nécessaire à l'assassin pour transporter le cadavre et faire exploser une grenade sur sa figure.

A 19 h. 30, il était de retour chez lui ; il changea d'effets et se lava et à 19 h. 45, il se présenta chez ses voisins Desmarais, pour se créer un alibi.

On sait, d'autre part, que du linge sale ayant été lavé, séchait dans le grenier trois jours après et que l'on y découvrait des traces de sang.

L.

On est toujours sans nouvelles de Guilbaud et d'Amundsen

Ont-ils été contraints d'amérir au milieu de glaces à la dérive ?

Un profond mystère plane sur le sort de l'hydravion du commandant Guilbaud, à bord duquel se trouvent en plus de l'équipage français — lieutenant de Cuverville radiotélégraphiste Valette, mécanicien Brazy — le capitaine Roald Amundsen et le lieutenant Dietrichsen.

Les nouvelles reçues de diverses sources sont très contradictoires. C'est ainsi que, d'après un télégramme de Copenhague l' « Aftenbladet » de Stockholm, a publié un message de la Baie-du-Roi, dont on ne possède aucune confirmation et qui dit que Guilbaud a été forcé d'amérir en plein océan Arctique. Son appareil serait entouré de glaces à la dérive. Le journal ajoute que la situation de Guilbaud est pleine de danger.

Un autre télégramme, venant cette fois d'Oslo, dit que le bruit selon lequel Guilbaud serait allé se poser près de l'endroit où se trouve le général Nobile, est une simple hypothèse et ne repose sur aucun fait précis.

De son côté, un journal d'Oslo rappelle que dans un entretien privé, avant son départ, Amundsen, parlant de l'équipage de l' « Italia », s'intéressa plus spécialement à la partie du ballon dont la situation éveillait le plus d'inquiétudes.

Ce journal croit que Amundsen a dû se rendre directement vers l'Est et qu'il est probable que l'hydravion a améri.

L'explorateur Hoel, qui doit accompagner le brise-glaces *« Krassine »* comme expert, estime que la situation commence à être inquiétante et qu'il faudrait se préparer à secourir le « Latham ».

Selon un télégramme de Kingsbay à l' « Aftenposten », on croit que Guilbaud et Amundsen *se sont dirigés vers la terre François-Joseph*.

Deux navires de guerre vont partir à la recherche du "Latham"

Le ministre de la marine vient de désigner le croiseur *« Strasbourg »* et l'aviso *« Quentin-Roosevelt »* pour se rendre au Spitzberg, assurer la liaison avec l'hydravion Guilbaud-Amundsen et se mettre à sa recherche s'il y a lieu.

Le « Strasbourg » va se ravitailler à Cherbourg. Il gagnera directement Tromsoë et le Spitzberg. Le « Quentin-Roosevelt », qui est à Oslo, se ravitaillera à Bergen, puis se dirigera sur Tromsoë et la baie du Roi.

Vive émotion à Calais au sujet de la disparition du mécanicien Brazy

Les nouvelles transmises par les agences et par la T.S.F. au sujet du raid de Guilbaud et d'Amundsen, vers le pôle, avec l'avion « Latham », à bord duquel, on le sait, se trouve le premier chef-mécanicien Brazy, de Calais, ont été accueillies, à Calais, avec une émotion croissante.

Les parents du brave jeune homme, un « as » et un héros de l'air, — comme nous l'avons dit, — et sa femme, qui demeure quai de la Vendée, sont dans l'angoisse.

Ils ont reçu, dans la matinée d'hier, la visite de M. Henri Sainsard, président de l'Ecole d'aviation et délégué de l'Aéronautique à Calais, lequel est allé les réconforter et leur affirmer sa conviction qu'ils devaient garder bon espoir. Il ajouta qu'on croyait — d'après les nouvelles reçues de ses amis de Paris dans les milieux de l'aviation — à un vol de Guilbaud vers le second groupe des « rescapés », ceux qui furent entraînés, on le sait, avec l'enveloppe de l'« Italia », à une trentaine de kilomètres du camp du général Nobile.

La T.S.F. de l'avion ne fonctionnant pas bien, Guilbaut ne pourrait donner de ses nouvelles.

Les larmes aux yeux, les parents et la jeune femme de Brazy remercièrent avec effusion le messager de l'espoir que s'efforçait d'être M. Henri Sainsard, et ils attendent, avec l'impatience que l'on devine, les nouvelles communiquées par les journaux et les agences.

Le général Nobile a bien reçu les objets lancés par Maddalena

Les conversations entre le général Nobile et le « Citta-di-Milano » ont repris hier soir. Le « Citta-di-Milano » a notamment, renseigné les rescapés sur les vols accomplis par le commandant Maddalena pour les rejoindre et les ravitailler, et leur a demandé si les objets qu'il avait jetés leur étaient parvenus.

On sait qu'il leur lança, au moyen de parachutes, environ 300 kilos de vivres, armes, médicaments et des fusées qui leur permettront d'attirer l'attention des avions de secours.

Le général a répondu par l'affirmative. Du reste, dès les premiers instants de la communication, le radiotélégraphiste du « Citta-di-Milano », à l'intensité de la transmission, s'était aperçu que les rescapés se servaient des batteries qui leur avaient été jetées par le commandant Maddalena.

Un mystère dans la Somme

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le roman du maraîcher

Si les commentaires vont leur train, dans la région et si l'on se refuse, en général, à accepter sans réserve, l'hypothèse de la mort naturelle du maraîcher, c'est que certains faits se sont produits avant le décès, qui retiennent inévitablement l'attention.

Delamour était très connu dans la contrée et notamment à Péronne, où il se rendait fréquemment pour écouler ses produits. C'est dans cette ville qu'il fit, il y a quelques années, la connaissance d'une dame Loetitia Goubet, 44 ans, qui travaillait aux stocks américains.

Après deux ou trois entrevues on ébaucha des projets d'avenir. L'accord s'étant fait, le couple alla s'installer dans une petite maison bâtie non loin de la gare d'Equancourt dont Delamour était propriétaire.

Très épris de son amie le maraîcher voulait régulariser sa situation.

— Je veux me marier ! avait-il dit au Maire de la commune.

De nombreux voisins avaient voulu le détourner de son projet.

Bientôt cependant, on s'aperçut au village que la paix était loin de régner dans le faux ménage. Loetitia était peu économe.

Elle vendait à vil prix et même distribuait gratuitement les légumes récoltés.

Son désir, d'autre part, était de quitter Equancourt pour aller habiter une localité plus importante.

Bien qu'un peu contrarié le marchand de légumes se mit en devoir de réunir les pièces nécessaires à son mariage.

Bientôt on apprit, qu'en réalité, l'union dont parlait le maraîcher, était réclamée par son compagne à toute occasion.

Un mariage qui ne se fait pas

Au début d'octobre 1927, Delamour quittait Equancourt, pour aller s'installer débitant de boissons à Epehy, face à la gare.

— Je reviendrai le 18 pour me marier, dit-il au maire... Le secrétaire et le garde champêtre de la commune me serviront de témoins. « Après le mariage on boira ensemble un bon café ».

Le couple partit... Durant des semaines, on ne revit plus le maraîcher.

Pourtant il finit par revenir à sa maisonnette qu'il affectionnait particulièrement. On l'interrogea...

« La mariage ne me dit plus rien ! répondit Delamour. »

C'est en vain qu'on le pressa de questions pour savoir ce qui motivait son brusque changement d'avis. Delamour se contenta de déclarer « qu'il n'était plus décidé » sans donner de plus amples explications.

En réalité — on ne tarda pas à l'apprendre Equancourt n'étant distant d'Epehy que de dix kilomètres — les affaires ne marchaient guère au nouveau domicile.

Le débit payé assez cher, ne rapportait pas Delamour ne laissait rien paraître de ses ennuis. Il multipliait simplement ses visites à sa maisonnette où, disait-il, il pensait bien revenir vivre un jour. Il ne devait pas tarder à y venir pour la dernière fois !

Le dernier voyage

Lundi au train de 16 heures, Delamour endimanché arrivait à Equancourt.

« Je viens réparer ma maison, dit-il à plusieurs connaissances qu'il rencontra.

Il entra chez lui, sans s'arrêter nulle part. On le vit ensuite aller et venir dans son jardin. Puis on ne le vit plus...

Le lendemain matin, des habitants du village étaient étonnés de constater que les volets de la maisonnette étaient restés ouverts ce qui ne se produisait jamais. On prévint M. Pouchart, le beau-frère de Delamour qui alla se rendre compte de ce qui se passait à l'intérieur.

Dans un coin de la salle à manger, ce dernier apercevait peu après, Delamour allongé inanimé sur des sacs étendus sur le parquet. Le maraîcher avait cessé de vivre !...

M. Pouchart informa immédiatement de sa funèbre découverte le maire M. Carré qui avisa la gendarmerie de Combles. C'est alors que le docteur Eloy appelé à constater le décès refusa le permis d'inhumer.

Une lettre !

Mis au courant de cette décision, le capitaine de gendarmerie se rendit immédiatement à la maison mortuaire, où il procéda à une enquête minutieuse.

Les moindres détails furent relevés et consignés dans un procès-verbal. En fouillant la maison, les gendarmes trouvaient peu après sur le marbre de la cheminée une petite feuille de papier quadrillé sur laquelle le défunt avait griffonné ces mots : « Impression grand mal de tête. Je crains congestion du cerveau. Si je meurs, je veux être enterré tout habillé. Je donne ma machine à coudre à Yvonne Marquant d'Ytres, mon pardessus à Pouchart ».

Mystère

Tandis que les gendarmes de Combles enquêtaient à Equancourt, ceux de Roisel se livraient à des investigations à Epehy. Bien qu'ayant appris la mort de son concubin la femme Goubet n'avait rien fait pour essayer d'aller voir son compagnon. A Epehy les gendarmes apprirent cependant que Delamour dans la gêne, s'était occupé de vendre sa maison, sans aucun doute pour se créer des ressources.

Ils surent aussi qu'il devait être très chagriné de l'inconstance de son amie.

Parfois il se laissait aller à déplorer le passé de celle-ci, femme fatale, qui, après s'être mariée en 1914 avec un sieur Guaéno avait divorcé en 1920 pour vivre ensuite avec un premier ami qui décéda mystérieusement. Puis avec un second qui mourut, lui aussi, peu après dans des conditions étranges !... On parla d'empoisonnement. S'étonnera-t-on que le décès subit de Delamour, donne cours aux commentaires les plus diverses ?...

Le maraîcher s'est-il suicidé ?...

On ne le croit pas dans le village. « Ce n'était pas un homme à se « défaire » dit-on ! Est-il décédé de sa mort naturelle ? Ne se trouve-t-on pas en présence d'un meurtre ?

On croit que l'examen minutieux des viscères pourrait bien donner la clef de la troublante énigme.

M. P.

Le scandale de Bailleul

LE JUGE A ENTENDU UN TÉMOIN QUI A PERDU PLUS D'UN MILLION DANS L'AFFAIRE NATALIS DUMEZ

L'instruction de l'affaire d'escroqueries dans laquelle est inculpé Natalis Dumez, ex-maire de Bailleul, ne chôme guère et M. Delattre, juge d'instruction à Dunkerque, avec une activité dont il faut le louer s'y est attelé fort courageusement.

Il a entendu hier M. Emile Dop, ingénieur à Bailleul, qui a déclaré avoir perdu dans l'aventure Dumez plus d'un million. Ainsi que « Le Réveil », le premier l'a annoncé, Dumez sera entendu aujourd'hui à 10 heures.

LA MISE EN LIBERTÉ DE M. THOMAS EX-DIRECTEUR DE LA BANQUE PETYT A DUNKERQUE

D'après les renseignements qu'on peut posséder sur la mise en liberté provisoire de M. Thomas, ex-directeur de la Banque Petyt, à Dunkerque, les amis de Mme Thomas qui avait aidé cette dernière à rassembler des titres pour libérer son fils seraient disposés à muer ces titres en espèces.

La liberté de M. Thomas dans ces conditions ne seraient plus qu'une question d'heures.

DEUX CRIMINELS ONT ÉTÉ GUILLOTINÉS

Allier et Montagnon, auteurs du crime d'Aboen condamnés à mort par le jury de la Loire, ont été exécutés jeudi matin. A quatre heures, M. Aubert, procureur, accompagné de M. Teyssier, juge d'instruction et des défenseurs d'Allier et de Montagnon, s'était rendu à la prison de Montbrison, pour annoncer aux condamnés que leur pourvoi était rejeté. Tous deux ont été assez courageux. Ils ont demandé à être confessés et, après avoir entendu la messe, ils ont fumé des cigarettes et bu du rhum. Ils ont été conduits à la guillotine, élevée devant la prison. Montagnon a été exécuté le premier. A 5 h. 10, justice était faite.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux, éclaircies et quelques ondées. Vent Ouest. Même température.

Le grand discours de M. Poincaré à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

DE L'OR EN ÉCHANGE D'UN BILLET

M. Poincaré *continue en ces termes :* « Celui qui se réveillera au lendemain de la stabilisation, ne s'apercevra d'aucun changement, sauf, peut-être, que s'il va à la banque il pourra recevoir de l'or en échange de son billet.

« Les rentiers continueront de toucher ce qu'ils touchent aujourd'hui. Il est faux de croire que la loi va augmenter les loyers ».

LES 97 MILLIARDS DE CAPITAL DE RENTES ONT AUGMENTÉ DE 57 MILLIARDS

« Ceux qui ont souscrit aux emprunts d'avant-guerre et de guerre sont cependant dignes d'une sympathie particulière. C'est pourquoi le Gouvernement a eu le souci de revaloriser non seulement leurs rentes mais aussi leur capital, c'est ainsi que par rapport à juillet 1926, les 97 milliards de capital des rentes ont augmenté de 57 milliards. Un petit rentier possédant 68.000 francs de capital en juillet 1926, en possède aujourd'hui 102.000

M. Poincaré après avoir montré l'impossibilité de la revalorisation des rnts répète que la stabilisation ne changera rien à la situation actuelle des rentiers, qui date de plusieurs années, il est impossible de bouleverser l'économie du pays pour remédier à cet état de fait.

LA RATIFICATION DES ACCORDS DE LONDRES ET DE WASHINGTON

Répondant ensuite au discours de M. Vincent-Auriol, le président du Conseil dit qu'il **n'est pas question de ratifier les accords de Londres et Washington tels quels et sans réserve.** (Vifs applaudis, sur tous les bancs de la droite et à l'extrême gauche).

M. Varenne approuve ces paroles.

PAS DE HAUSSE DES PRIX

L'orateur affirme ensuite que **la stabilisation ne doit pas provoquer de hausse des prix** ; ceux-ci dépendront d'ailleurs beaucoup plus des conditions économiques du Pays que de la situation monétaire.

Il remarque encore que **l'indice général de la vie, 5,16, est encore inférieur à ce qu'il était au début de la stabilisation de fait. Une stabilisation n'entraîne donc pas fatalement une hausse des prix.** (Vifs applaudissements).

Le Gouvernement est décidé à empêcher un hausse spéculative.

LE PROBLÈME DU LOGEMENT

Parlant du **problème du logement,** M. Poincaré dit que le Gouvernement est résolu à saisir les Chambres de projets qui encourageront la construction avec la collaboration active de l'Etat et des collectivités. (Vifs applaudissements).

LA DETTE FLOTTANTE EXTÉRIEURE COMPLÈTEMENT ÉTEINTE

Répondant à certaines déclarations de M. Blum, le Président du Conseil donne des chiffres précis sur la résorption de *la dette flottante intérieure qui a pu être réduite de 94 à 75 milliards. La dette flottante extérieure est complètement éteinte* (Vifs appl.). *La revaluation de l'encaisse doit faire disparaître totalement les avances de la Banque à l'Etat. La dette flottante sera réduite de 50 %* (Vifs appl.). *La dette à court terme est considérablement réduite.*

INCIDENTS

Puis le Président du Conseil répond encore au discours de M. Vincent Auriol et le raille pour les remèdes qu'il a proposés. « Si, ajoute-t-il, nous avons pu guérir le mal effroyable qui s'était abattu sur le pays, c'est parce que nous avons pratiqué une politique de rapprochement et de concorde.

M. Vincent Auriol. — M. Poincaré vient de parler de concorde et de rapprochement devant des hommes qui en 1925, alors qu'on leur apportait un budget en équilibre, n'ont pas hésité à refuser de voter le budget et à semer la panique.

Cette intervention provoque un assez violent tumulte.

M. Poincaré. — Je veux répondre deux mots à M. Vincent Auriol. J'ai dit surtout que la concorde serait plus que jamais nécessaire demain si nous voulons sauvegarder l'œuvre entreprise. Est-ce que les social-démocrates allemands ne vont pas participer au pouvoir ? Est-ce que, quand il s'est agi de stabiliser le franc belge, M. Vandervelde a refusé de prendre la responsabilité du pouvoir ? (Vifs appl. sur tous bancs Quelques socialistes applaudissent également).

« DANS QUELQES HEURES LE GOUVERNEMENT VOUS PROPOSERA LA STABILISATION. »

Le ministre des Finances conclut en ces termes :

« Aujourd'hui, toute notre attention doit se concentrer sur le problème monétaire. Je vous demande de le régler sans retard. Le Gouvernement a fait son choix. *Dans quelques heures, il vous proposera la stabilisation.* »

Pour que le débat qui va s'ouvrir puisse se dérouler en dehors de toute passion politique, M. Poincaré conseille alors à la Chambre d'interrompre la discussion des interpellations et de la renvoyer à la semaine prochaine. Il termine en disant qu'il préfère s'exposer de nouveau à l'impopularité et réaliser la stabilisation dans l'union nationale (Voix à l'extrême-gauche : Toujours !).

M. Poincaré. — *Oui, toujours, parce qu'elle est indispensable, pour que l'œuvre soit accomplie et ne soit pas détruite le lendemain* (Longs appl. droite et centre).

La suite du débat est alors renvoyée à mardi. Séance samedi à 17 h.30 pour dépôt du projet de stabilisation. Séance dimanche matin pour discussion du projet.

Le Sénat a voté une proposition tendant à accorder des permissions aux soldats agriculteurs

Hier, le Sénat a adopté sans discussion une **proposition de M. Messimy tendant à accorder, en 1928, des permission spéciales aux soldats agriculteurs.** Un projet relatif à une rectification de l'article 3 de la loi du 3 Mai 1844 sur la police de la chasse.

M. Hayaux pose une question au ministre de la guerre, qui l'accepte, sur les conditions dans lesquelles ont été effectués les appels de réservistes en 1928. Il s'agit surtout des agriculteurs appelés en Juin, Juillet et Août. M. Painlevé répond que tous les efforts seront faits pour concilier les divers intérêts en cause. Ensuite *le Président propose au Sénat qui l'accepte,* de s'ajourner au Dimanche 24, à 10 heures du matin, pour une communication du Gouvernement. Il ajoute qu'il y a également lieu de tenir séance, Dimanche après-midi, pour la discussion de projets.

Tout le monde comprend qu'on discutera le projet sur la stabilisation.

La séance est levée à 15 h. 35.

AVIS IMPORTANT AUX RÉSERVISTES CONVOQUÉS POUR UNE DATE ANTÉRIEURE A CELLE DU 6 AOUT

A la date du 26 mai 1928, le Ministre de la Guerre a décidé que les réservistes qui devaient accomplir une période d'exercices avant le 6 août 1928, bénéficieraient d'un ajournement d'office à 1929, mais que ceux de ces réservistes qui désireraient effectuer leur période en 1928, pourraient demander à leur chef de corps de faire partie de l'une des séries qui s'échelonneront du 6 août au mois de novembre, et dont l'époque d'appel sera indiquée par les affiches de renseignements apposées dans les mairies, gares et autres lieux publics.

En conséquence, les réservistes qui ont été convoqués pour une date antérieure à celle du 6 août, doivent, ou bien attendre dans leurs foyers un ordre d'appel pour 1929, ou bien adresser à leur chef de corps une demande tendant à l'accomplissement de leur période d'exercices en 1928, en spécifiant la série entre le 6 août et le mois de novembre avec laquelle ils désirent effectuer cette période.

Une mystérieuse tentative d'assassinat à Calais

LA VICTIME N'EST, HEUREUSEMENT, QUE PEU GRIÈVEMENT ATTEINTE

Un drame aussi étrange que mystérieux s'est déroulé mercredi vers 23 heures, à Calais, dans un débit de la rue de la Citadelle, à l'enseigne « A la Belotte », tenu par Mme Malpart et son fils, Eugène, âgé d'une vingtaine d'années.

UN COUP DE FEU TIRÉ PAR UN INCONNU

Ce dernier se trouvait attablé dans la salle, où ils étaient les seuls consommateurs, avec un de ses pensionnaires, marchand ambulant, nommé Maurice Bouyrie, 32 ans, logeant en garni au premier étage du café.

Soudain, la porte s'ouvrit et un individu, pénétrant en coup de vent dans le débit, vint droit aux deux consommateurs, sortit un revolver de sa poche et visa M. Bouyrie.

L'autre voyant le geste, se leva ; l'inconnu fit feu par dessus la tête du fils Malpart puis mit l'arme dans sa poche et s'en fut en claquant la porte.

Circonstance extraordinaire : personne n'entendit le coup de revolver chez les voisins immédiats.

Personne non plus ne se mit à la poursuite du meurtrier.

BLESSÉ SANS LE SAVOIR

M. Bouyrie, d'après sa déposition, ignorait même qu'il fut blessé. Il remonta dans sa chambre pour se coucher et c'est en se déshabillant qu'il constata, dit-il, sur sa chemise, une tache sanglante à hauteur de la poitrine.

Il appela la bonne de l'établissement, Mme Berthe, et la pria d'aller chercher un taxi place d'Armes pour le conduire à l'Hôpital. Ce qui fut fait, en compagnie du fils Malpart.

DE PLUS EN PLUS ÉTRANGE

A l'hôpital, interrogé sur l'origine de sa blessure, Bouyrie fit connaître la suite des événements et c'est alors que le service hospitalier fit prévenir la police.

Tout ceci, on en conviendra, peut déjà sembler étrange. Il est très vraisemblable que les faits se sont déroulés d'une façon assez différente de celle consignée dans le premier rapport de police.

Quoi qu'il en soit, la suite est plus étrange encore.

Les agents du service de nuit, mis au courant de la tentative de crime, opérèrent des recherches dans différents quartiers de Calais-Nord. Ils s'étaient préalablement rendus au Café Malpart où le jeune homme leur avait déclaré qu'il connaissait l'auteur de cette mystérieuse agression, qu'il s'agissait d'un autre marchand ambulant, depuis quelques temps à Calais, mutilé de la main droite et ayant une main artificielle toujours gantée.

Il ajouta que ce marchand devait, le soir même, coucher pour la première fois, au café de « La Belotte ».

L'HOMME A LA MAIN ARTIFICIELLE

Au cours de leurs recherches, les agents trouvèrent, au bras d'une femme, un individu dont le signalement correspondait exactement à celui fourni par le fils Malpart. Ils l'interpellèrent et l'amenèrent au commissariat. En compulsant ses papiers, ils constatèrent qu'il s'agissait bien du soi-disant meurtrier.

Ils commencèrent donc à l'interroger, mais l'autre fournit des alibi qui furent reconnus parfaitement exacts.

Circonstance extraordinaire : l'homme n'avait plus de main artificielle. Il faudrait donc en conclure qu'il ne la mettait qu'en vue de tromper le public. De fait, on croit que ce marchand se rendait à l'arrivée des bateaux d'excursionnistes anglais, où, grâce à son subterfuge, il parvenait à apitoyer les visiteurs. Il avait été, d'ailleurs, chassé, dimanche dernier, par la police, au moment où, en compagnie de Bouyrie il tentait de se livrer à son trafic.

D'autre part, la police a interrogé le blessé. Mais celui-ci déclare qu'il ne connait pas du tout l'individu qui tira sur lui et qu'il ne s'agit, en tous cas, nullement, du quidam arrêté par les policiers.

L'ÉTAT DU BLESSÉ

Hier soir, après que le docteur Deroide eut procédé à l'extraction d'une balle logée dans le poumon de Bouyrie, M. Dubois, commissaire du 2e arrondissement, s'est derechef, rendu à l'hôpital au chevet du blessé, pour tenter d'obtenir de lui, quelques éclaircissements.

Les policiers ont, d'autre part, questionné de façon pressante, le fils Malpart, dont les déclarations, comme celles d'ailleurs de tous les témoins interrogés dans cette affaire, ne sont qu'un tissu de contradictions.

Malgré l'intervention chirurgicale qu'il a subie, l'état du sieur Bouyrie ne semble pas très grave.

Le commissaire avouait lui-même hier, y perdre son latin et se demande quel mystère se cache sous la volonté apparemment commune à la victime et aux témoins du drame, de chercher à égarer les investigations de la police.

Le parquet a été mis au courant pendant la journée.

La Librairie Arthème FAYARD va publier très prochainement un nouvel ouvrage du Docteur LUCIEN-GRAUX : **« EL MANSOUR LE DORE, Sultan de Marrakech ».**

Sne Charnaux a été confrontée avec les employés qui assistèrent à l'assassinat de Truphème

Poursuivant son information en recel de cadavre et de bijoux, contre Suzanne Charnaux, M. Peyre, juge d'instruction, a procédé à une confrontation générale entre l'inculpée et les quatre autres témoins de la scène du crime : Marcel Lefèvre, Pierre Larignon, Henri Moncet et Suzanne Langlois, employés du bijoutier de la rue Saint-Augustin.

Mes Jean Laval et Raymond Hubert, assistaient la belle-sœur de Mestorino.

Pierre Larignon a été entendu le premier. Il a déclaré que vers midi, Moncet, qui déjeunait avec eux les prévint qu'on entendait du bruit dans le vestibule : tous se précipitèrent vers le bureau de Mestorino : Suzanne ouvrit la porte et ils aperçurent un homme à quatre pattes, que Mestorino tenait par les bras. Cet homme était armé d'un triboulet que Suzanne Charnaux lui enleva et emporta dans l'atelier de polissage où la belle-sœur de Mestorino s'évanouit. Rappelé à elle par un témoin elle se mêla à la conversation engagée entre les quatre employés.

— Qu'est-ce qu'on fait ? demanda Moncet. Ils retournèrent tous au bureau tragique, où la lutte continuait. « Charles, Charles, cria Suzanne, que fais-tu ? »

— Ce n'est rien, répondit Mestorino... un voleur... Laissez-nous...

Ils se retirèrent.

Mlle Charnaux dit alors qu'elle avait reconnu dans l'homme réduit à l'impuissance, Truphème. Moncet alla déjeuner. Larignon prétend que Moncet se serait armé d'un marteau pour séparer les combattants.

Dans l'après-midi, Suzanne envoya le témoin chercher de l'alcool et de l'eau oxygénée. Quand il revint, ils causèrent de la scène du matin.

Moncet dit : « Ne pensez-vous pas que Mestorino a tué Truphème ? »

« Je ne crois pas », répondit Larignon.

A trois heures, Mlle Langlois ayant fait la même question, Mlle Charnaux répondit : « Truphème est sorti. »

Le juge entend ensuite Moncet, qui confirme la déposition, sauf en ce qui concerne le marteau dont il ne s'est jamais servi.

Le jeune Lefèvre confirme ses précédentes déclarations.

Mlle Suzanne Langlois s'étend sur les bijoux. Le 13 mars, vers neuf heures, Suzanne Charnaux lui remit un paquet en lui disant : « Mets ça dans ta poche et n'en parle pas. »

Le soir, à deux heures, quand elles furent mandées ensemble à la police judiciaire, Suzanne Charnaux remit à Mlle Langlois un pendentif en lui disant : « Mets ça dans ta poche et n'en dis rien ».

Les quatre témoins sont confrontés avec l'inculpée, qui ne se souvient de rien et n'infirme ni ne confirme. Elle ne se rappelle pas qu'elle soit allée deux fois de suite au bureau du crime.

Au sujet de l'achat de la corde, Larignon dit :

— J'ai pensé que c'était pour Truphème, mais je n'ai pas voulu voir.

L'inculpée termine en affirmant qu'elle n'a pas vu le cadavre, qui était enfermé dans le placard et que si elle avait su que les pierres et le pendentif provenaient de Truphème, elle ne les aurait pas confiées à Mlle Langlois et les aurait cachés elle-même.

Série de terribles accidents

UNE AUTO CAPOTA ENTRE BOULOGNE ET ETAPLES

Hier, vers 19 heures, un accident qui a eu des suites mortelles, s'est produit sur la route d'Etaples à Boulogne, non loin de l'annexe du Préventorium de Calais.

Une auto conduite par M. Maillard, habitant Calais et dans laquelle avaient pris place le docteur Foidure, médecin-adjoint du Préventorium et Mlle Marie-Thérèse Houpin, assistante du docteur Wibaux abordait le tournant de la Cuvette, quand, par suite d'un accident matériel inexpliqué, qui provoqua la rupture de la roue gauche arrière droite, en même temps qu'un éclatement, la voiture capota et se retourna complètement. Seul M. Maillard put s'en tirer sans grand mal.

Sans perdre une minute, unissant tous ses efforts, il redresa tant bien que mal la voiture et dégagea M. Foidure et Mlle Houpin. Malheureusement, cette dernière, la cage thoracique foncée, une épaule broyée et plusieurs côtes enfoncées, avait été tuée sur le coup. Le docteur Foidure avait reçu une forte contusion et était blessé à la tête.

A ce moment, revenant de faire un constat d'accident d'automobile qui s'était produit à Camiers, arrivèrent M. Bonnefoy, commissaire de police à Etaples et le docteur Guilluy qui s'empressa de donner les premiers aux deux blessés.

Le Préventorium fut immédiatement prévenu et MM. Maillard et Foidure y furent immédiatement conduits.

Quant au cadavre de Mlle Houpin, il fut également ramené au Préventorium. Mlle Houpin y était affectée depuis environ trois ans. Elle assistait le docteur Wibaux dans ses préparations et devait prochainement passer son examen pour être reçue herboriste. Cet accident mortel a causé la consternation dans les milieux du Préventorium.

M. Bonnefoy s'est chargé d'avertir la mère de Mlle Houpin qui tient une ferme près de Beauvais.

UN TRAMWAY TAMPONNA UNE AUTOMOBILE SUR LE GRAND BOULEVARD A LILLE

Hier, à 20 h. 30, le « Grand Boulevard » a un fois de plus été le théâtre d'un accident d'automobile qui a entraîné la mort d'un conducteur-propriétaire de voiture et occasionné des blessures plus ou moins graves à l'ami qui l'accompagnait.

Voici dans quelles circonstances cet accident s'est produit :

M. Paul Dailly, négociant en houblon, demeure à Lille, avenue Charles Delesalle, 40 et possède, dans la même ville, un bureau, 1, rue Mexico. M. Dailly suivait le Grand Boulevard et, de Lille, se dirigeait vers son domicile situé au Buisson.

Dans l'auto, derrière le conducteur, un ami M. Eirlich Charles, 23 ans, négociant, de passage en cette ville, et se trouvant actuellement à l'hôtel Royal, avait pris place.

L'auto roulait à assez vive allure, car elle voulait dépasser un tramway Mongy qui, parallèlement suivait la même direction.

Un coup de volant à droite pour traverser les voies et prendre l'Avenue Charles-Delesalle avant que le tramway ne survint fut la pensée du chauffeur, pensée en partie seulement réalisée car, l'imprudent conducteur n'avait pas calculé la vitesse du tramway et, avant même que le wattman Lemay Pierre, 27 ans, ait pu bloquer ses freins, le choc effroyable se produisit. Tel un bolide le tramway Mongy « entrait » littéralement dans l'auto de M. Dailly et la traînait sur plus de 40 mètres.

Quand le tramway s'arrêta et que le premier moment d'effroi fut passé, on s'empressa autour de l'auto qui, complètement « déchiquetée » ne formait plus qu'un amas de ferrailles. Sous les restes de la voiture retournée, M. Dailly gisait, inanimé, dans une flaque de sang, la figure presque méconnaissable. Son ami M. Eirlich, blessé, sortait néanmoins assez facilement des débris de l'auto et se plaignait de douleurs. Son état pourtant ne semble pas grave.

M. Dailly fut immédiatement transporté à son domicile tout proche.

MM. les docteurs Boudaillez de La Madeleine et Delegrange, de Tourcoing s'empressèrent autour du malheureux qui pourtant paraissait respirer encore superficiellement, mais dont le pouls était incomptable ; il était dans le coma. Les piqûres, la traction rythmée, furent vainement essayées et le cœur s'arrêta rapidement de battre.

M. Dailly, portait des lésions à la face et au crâne : thorax fracassé, des fractures multiples des côtes, éclatement probable du foie, fracture de l'épaule gauche, telles sont les déclarations faites par les docteurs sur le cas de ce malheureux.

Les restes de ce qu'était l'auto furent traînés dans un garage voisin.

Quant au tramway Mongy aucun dégât ne fut relevé et les voyageurs eurent plus de peur que de mal.

M. Christol, commissaire de permanence à Lille, a ouvert une enquête.

UN CYCLISTE TAMPONNÉ PAR UNE VOITURE A FIVES-LILLE

Fives, hier soir vers 19 h. 15, a été le théâtre d'un grave accident d'auto. C'est le moment !...

Rue Pierre-Legrand, face à l'octroi de Fives, donc à l'entrée d'Hellemmes, un automobiliste suivait à vive allure un tramway G qui, de Lille, se dirigeait sur Hellemmes. A cet endroit précis, le tramway doit s'arrêter. Le chauffeur M. Maille Alexandre, 59 ans, voyageur, demeurant rue de Lille à Annœullin, obliqua à gauche pour « doubler » le tramway.

Arrivant en sens inverse un jeune cycliste d'Hellemmes, HOSSIN Jean, 17 ans, apprenti-tôlier, demeurant rue Sadi-Carnot, 122, qui, sur sa droite partait vers Fives.

Le cycliste fut happé par l'auto ; il resta suspendu à la roue de secours, la tête prise dans le pare-brise... qui avait sauté naturellement à la suite du choc et fut entraîné sur plus de trente mètres.

Quand l'auto s'arrêta le jeune Hossin gisait inanimé, assez sérieusement blessé. Transporté dans un établissement proche, le Foyer du Peuple, M. le docteur Baron de Fives, vint donner des soins au blessé qui portait des plaies à la face, et aux jambes et il le fit admettre d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

Le vélo est hors d'usage.

M. Christol, commissaire de permanence a ouvert une enquête.

BLESSÉ PAR UN EXTINCTEUR A LILLE, M. FERLIER A SUCCOMBÉ

Nous avons relaté hier le tragique accident arrivé au boulevard Carnot, à Lille, à la suite d'une démonstration d'extincteur d'incendie.

Nous apprenons aujourd'hui que le blessé, M. Louis Ferlier, 36 ans, journalier, rue Coquerez à Lille, est décédé dans la nuit de mercredi à jeudi, à l'hôpital Saint-Sauveur, de Lille, où il avait été transporté. On se souvient que M. Ferlier avait eu l'os frontal défoncé par un extincteur, alors qu'il frappait sur le bouchon de manœuvre, et que l'appareil, tel une fusée, était parti soudainement en l'air pour aller retomber à 20 mètres du champ d'expériences.

LE MARIAGE DU PRINCE CAROL ET DE LA PRINCESSE HÉLÈNE DÉCLARÉ DISSOUS

La Cour d'appel de Bucarest saisie de l'affaire du divorce du prince Carol, après des débats à huis clos a rendu publique sa séance à 14 h. 30. Le président a donné lecture de la sentence admettant la demande en divorce formulée par la princesse Hélène et du prince Carol contracté par acte de mariage portant le No 2 à Athènes le 10 mars 1922.

La sentence prévoit un droit de recours devant la Cour de Cassation dans un délai de 5 jours à partir d'aujourd'hui.

M. Pantazi a lu, au nom du prince Carol, une déclaration dans laquelle le prince dit s'opposer au divorce.

MORT DE M. GUSTAVE TERY DIRECTEUR DE L' « ŒUVRE »

Nous apprenons la mort de M. Gustave Téry, directeur de l' « Œuvre » survenue hier soir, à 22 heures, à son domicile après une courte maladie.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
contient les lignes Belges
EN VENTE PARTOUT